



Louis-Pascal LEBARGY
Maire

DECISION DU MAIRE N°16/2024

Objet : Marché passé en procédure adaptée

Marché de fourniture de vêtements de travail et de chaussures – Lot n° 1 : Police Municipale

Le Maire de BAUVIN,

Vu l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 novembre 2022, portant délégation à Monsieur le Maire de Bauvin pendant la durée de son mandat, visant toutes opérations liées à la passation des marchés et des contrats,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique,

Vu l'article R. 2194-7 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de passer un avenant pour l'ajout de références au bordereau de prix unitaires,

DECIDE

Article 1 : De nouvelles références sont ajoutées au bordereau de prix.

Article 2 : Le montant maximum du marché n'est pas modifié.

Article 3 : Cet arrêté est soumis aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Bauvin, le 03 juin 2024
Le Maire,
Louis Pascal LEBARGY

